



Liège, le 2 novembre 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers communaux,

Pourquoi nous adressons-nous à vous ce soir ?

Nous souhaitons attirer votre attention sur un point à l'ordre du jour de cette séance du conseil communal qui concerne directement le site du Ry-Ponet.

Au point 98, sous l'appellation générale « *Modification du programme communal d'actions en matière de logements 2014-2018* », il sera notamment question d'une demande au Gouvernement wallon de réaffecter les subsides de projets de construction d'appartements par le Logis Social prévus initialement sur divers sites mais qui seraient désormais déplacés sur le site du Trou Louette à Bressoux (20 appartements) et dans la ZACC (zone d'aménagement communal concerté) de la rue Gaillarmont à Chênée (30 appartements).

Ce dernier site fait partie intégrante des 300 hectares d'espaces verts et de terres agricoles dont nous souhaitons qu'ils soient durablement protégés et intégrés dans le **projet de Parc du Ry-Ponet**.

Suite aux débats au sein du Conseil d'Administration du Logis Social sur cette question, il a été répondu que - d'après le plan cadastral et la vue aérienne de l'ensemble du Ry-Ponet - le projet de construction n'aurait aucune incidence sur le projet de parc du Ry-Ponet.

Nous ne partageons pas du tout cette belle assurance et nous voulons vous expliquer pourquoi. Mais, avant toute chose, nous tenons à préciser que nous reconnaissons le besoin de logements, et en particulier de logements sociaux, à Liège.

Le problème ne porte que sur l'emplacement choisi pour ce projet.

Un terrain aux marges du parc... est dans le parc !

Les parcelles concernées par le projet de construction sont effectivement situées sur la « bordure » intérieure du parc. Mais la « bordure » intérieure d'un ensemble fait partie de l'ensemble !

Eupen et Mouscron sont à la « bordure » intérieure de la Belgique mais la construction d'aéroports à ces endroits aurait un impact sur tout le pays. Il en va de même pour un projet significatif de construction sur la « bordure » intérieure du parc du Ry-Ponet.

Ce terrain présente un intérêt certain pour le parc

Les parcelles sont totalement incluses dans un **Périmètre d'Intérêt Paysager** défini par l'asbl ADESA dans l'étude que lui avait commandée la Région wallonne en 2004, avec comme objectif la mise à jour des Périmètres d'Intérêt Paysagers du Plan de Secteur.

Par ailleurs, le projet de Schéma de Développement Territorial de la Région wallonne actuellement soumis à enquête publique relève comme mode d'action la nécessité de « *valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation* » en intégrant progressivement les Périmètres ADESA au Plan de secteur.

Une de ces parcelles concernées compte un **Point de Vue remarquable** (n° 68) défini par l'asbl ADESA qui considère que ces points de vue contribuent autant à l'intérêt paysager d'une contrée que les Périmètres d'Intérêt Paysagers, puisque ce sont « des lieux ponctuels d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle ».

Ces parcelles présentent aussi un **intérêt historique** lié à la présence d'un ancien verger mais aussi de chemins de promenade de l'ancien château des Bruyères (tant le verger que les chemins pourraient être valorisés dans le cadre du Parc du Ry-Ponet).

Un pied dans la porte !

Les 4 immeubles projetés pour un total de 30 appartements n'occuperaient qu'une petite part de la ZACC de Gaillarmont. La création d'une voirie intérieure à celle-ci (annoncée dans le projet actuel) sera la justification idéale pour lancer à l'avenir une deuxième phase de construction. Et, de grignotage en grignotage, à coups de projets « *n'ayant aucune incidence sur le parc* », c'est en fait une partie significative de celui-ci qui se retrouvera lancé dans un processus d'urbanisation.

La conclusion nous semble donc claire : le projet immobilier proposé aujourd'hui par le Logis Social aurait bel et bien un impact négatif indéniable sur le parc.

Un exemple à suivre

La majeure partie des parcelles cadastrales du Logis social est reprise au plan de secteur en **ZACC** - zone d'aménagement communal concerté.

Deux autres ZACC présentes au sein du parc ont toutes deux été déconseillées à l'urbanisation par les communes de Chaudfontaine et Fléron dans leur Schéma de Structure communal, outil dont Liège ne s'est pas encore doté.

Liège peut-elle faire moins bien que Chaudfontaine et Fléron ?

Nous demandons l'application d'un moratoire

Le 30 octobre 2017, le Conseil communal de Liège a voté à l'unanimité une motion qui « *reconnait la valeur du site dit 'du Ry-Ponet' spécialement dans sa dimension paysagère et qui considère que sa préservation est un enjeu majeur pour l'avenir urbain de l'agglomération* ».

En juin 2018, des têtes de liste, de nombreux élus et candidats des principaux partis en présence aux élections communales à Liège ainsi que « Liège Métropole » (regroupant les bourgmestres des 24 communes de l'arrondissement de Liège) ont signé l'« Appel aux candidats et aux élus » rédigé par notre Plateforme.

Cet appel engage les signataires à « *agir en faveur de la création d'un parc métropolitain du Ry-Ponet avec comme objectifs immédiats : l'organisation d'un concours de Master Plan (plan directeur) sur l'espace du parc paysager du Ry-Ponet [...] et l'instauration d'un moratoire sur tout projet immobilier sur la zone du parc tant que les résultats de ce concours de Master Plan n'auront pas été analysés et que des conclusions précises n'en auront pas été tirées.* »

Comme mentionné dans notre Appel, le « *Master Plan devra tenir compte des connexions aux quartiers avoisinants, de la cohabitation agriculture-promenade, ... de la gestion des bordures intégrant notamment des fonctions de logements.* » Il n'est donc pas exclu que quelques constructions voient le jour mais ceci ne peut se faire sans une vision globale de la totalité du site dont l'unité paysagère n'est plus à démontrer.

Nous vous demandons donc de faire respecter les engagements demandés dans notre Appel et de faire appliquer le moratoire dans le cadre de ce projet.

Nous vous remercions chaleureusement de votre intérêt pour la création du parc du Ry-Ponet.

Suivez nos activités : www.ryponet.be - <https://www.facebook.com/RyPonet>

Contactez-nous : ryponet@gmail.com - 0486/41.38.03

Soutenez-nous : **compte BE89 6302 8021 6285**